

05/09

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 29 MAI 2017****Présents :**

Clément DELORAS, Nicholas DUNGAN, Sebastian ENNING, Maxime GABORIT (départ à 10 h 03), Nicolas GUERRERO, Gessica JEAN, Hugo LABART, Jeremy PERELMAN (départ à 10 h 10), Laure PESQUET (départ à 9 h 55, procuration à Hugo LABART).

Absents ou excusés

Céline BENTZ, Olivier BORRAZ (procuration à Jeremy PERELMAN), Frédéric GROS (procuration à Clément DELORAS), Alexandre MARIANI (procuration à Gessica JEAN), Pap NDIAYE (procuration à Jeremy PERELMAN), Pauline PANNIER (procuration à Nicolas GUERRERO), Myrtille PUISEUX (procuration à Hugo LABART), Victor RENAUDIER, Clément VERDEIL.

Assistaient à la séance :

Charline AVENEL	secrétaire générale
Myriam DUBOIS MONKACHI	directrice de la scolarité
Bénédicte DURAND	doyenne du Collège universitaire
Ismahane GASMI	chargée de mission
Sylvie HERLICQ	responsable de la vie enseignante
Pascale LECLERCQ	directrice du pilotage transversal
Anne LESEGRETAIN	directrice des admissions
Dorothee OUSSET	chargée de mission à la direction des admissions
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Sébastien THUBERT	chargé de la vie étudiante
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

*

* *

I. Réforme de la procédure cursus en France d'admission en master	2
II. Réforme du Collège universitaire	5
III. Point d'étape sur le projet Campus 2022	16
IV. Adoption du financement du projet étudiant soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 15 mai 2017	19
V. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 24 avril 2017	20
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	20

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MAI 2017

La séance est ouverte à 8 h 40 par Clément DELORAS.

Clément DELORAS

Bienvenue à cette séance qui va se tenir dans des conditions de chaleur extrême. Sont à l'ordre du jour : la réforme de la procédure d'admission en master, puis le Collège universitaire, le Campus 2022 et enfin quelques points divers.

Je laisse tout de suite la parole à Anne LESEGRETAIN et Dorothée OUSSET pour présenter la réforme de la procédure d'admission en master.

I. RÉFORME DE LA PROCÉDURE CURSUS EN FRANCE D'ADMISSION EN MASTER

a) Exposé

Anne LESEGRETAIN

Bonjour à tous. Je suis ravie de vous revoir : nous nous étions déjà rencontrés en début d'année pour parler du bilan des admissions de l'année passée. Aujourd'hui, nous allons non pas parler du passé, mais de l'avenir.

Ce qui m'amène à être présente aujourd'hui, c'est la réforme des modalités d'entrée, cette fois-ci au niveau du master, pour les candidats qui ont effectué un parcours en France. Ils sont originaires de parcours de différents types. Pour certains d'entre vous qui ne connaîtraient pas bien cette population, il s'agit de candidats qui sont soit actuellement élèves de classes prépa, soit B/L, soit un autre parcours de classe prépa, soit des licenciés, quelle que soit la nature de la discipline étudiée. Nous comptons aussi un certain nombre de candidats qui démarrent des parcours scientifiques et qui, par la suite, rejoignent les différentes écoles et masters de Sciences Po. C'est d'ailleurs un de nos souhaits : diversifier au maximum le recrutement de ces élèves. Et c'est la raison majeure qui a guidé l'interrogation et le questionnement sur la nature de nos épreuves.

Pour les plus anciens d'entre nous, dont je fais partie, nous avons supprimé, ou en tout cas fait évoluer, une épreuve en 2011. Avant 2011, nous avions trois épreuves : une épreuve de langues étrangères, des épreuves à option (il y en avait onze), et également une épreuve que nous appelions épreuve de réflexion, sur un test court. Nous avons décidé en 2011 de faire évoluer la nature de ces épreuves, notamment en raison d'une volonté déjà présente de diversifier les profils de nos étudiants, puisque nous nous étions aperçus que plus de 50 % d'entre eux choisissaient les deux mêmes épreuves, et que la ventilation des épreuves que nous proposons en option était finalement assez peu utile pour le recrutement, ou du moins avec assez peu de retentissement sur le socle des admis. Cela nous avait poussés à réaffirmer la volonté d'un regard commun et d'une épreuve qui permettrait de définir ce qu'est un étudiant de Sciences Po, avant même les spécificités requises et voulues par les projets professionnels de chacune de nos écoles. Nous avons connu quelques années de recrutement avec ces nouvelles modalités, que je vais rappeler. Nous recrutons aujourd'hui en deux phases. L'admissibilité repose sur l'évaluation du dossier d'une part et sur l'épreuve écrite d'autre part, l'épreuve écrite étant une note de synthèse. Les élèves déclarés admissibles à l'issue de ces deux piliers d'admissibilité sont ensuite conviés à un entretien d'admission, entretien qui est un oral face à des représentants de nos écoles et de notre Direction.

Après quelques années d'exercice de ces modalités, il était temps d'en évaluer la performance, de définir au passage ce que nous appelons performance de nos épreuves. J'ai évoqué au début de mon intervention la diversité, elle a été l'un des critères de notre observation : recrutons-nous aujourd'hui, avec ces épreuves actuelles, les candidats que nous souhaitons admettre à Sciences Po ? C'est ce qui a nourri notre réflexion.

Nous avons regardé de manière très objective les données : des données d'avant 2011, des données d'après 2011. Je vous avouerai, bien que j'aie été en première ligne, avoir été assez surprise, voire même abasourdie. Nos tentatives de diversification entre 2011 et aujourd'hui avaient finalement assez peu porté leurs fruits. Nous nous sommes aperçus que l'immense majorité de notre vivier recruté aujourd'hui était un vivier issu des classes prépa B/L. Non que ce soit un mal : ce sont des élèves qui ont de grandes qualités académiques. Néanmoins, nos écoles, nos différents parcours, témoignent également du souhait de mélanger des origines intellectuelles, de permettre le débat au sein des formations et des parcours de formation et, pour toutes ces raisons, d'aller « puiser » dans différents parcours de différentes disciplines.

Nous avons élaboré avec Mme OUSSET, responsable de la procédure d'entrée en master, et avec Cornelia WOLL, un certain nombre de scénarios, qui ont été bien sûr présentés à nos doyens. Je n'en citerai que quelques-uns. L'un était la suppression pure et simple de l'écrit, pour consister simplement en une évaluation. Un autre était de revenir à la situation antérieure, avec une foultitude d'épreuves d'examen. Nous avons donc envisagé un retour en arrière.

Au final, c'est la solution qui vous est présentée dans la note qui est apparue comme la plus équilibrée pour arriver à nos deux « lignes d'horizon » : avoir toujours et encore des parcours qui répondent à des normes « d'excellence académique », et aussi avoir cette possibilité d'aller piocher et puiser dans des parcours qui intéressent nos écoles, pour créer des cohortes d'étudiants qui soient capables d'interagir les uns avec les autres au sein des parcours de formation. Je rappelle bien sûr que les candidats issus de ces parcours viendront retrouver d'autres étudiants issus du Collège universitaire et issus de la voie internationale, ayant donc eux aussi des parcours très différents, mais effectués à l'étranger. Nous avons toujours en tête ces trois voies de recrutement.

La procédure, dans les modalités qui vous sont décrites ici, ne remet pas en cause ce que nous appelons les conventions ou les partenariats (il y a plusieurs appellations). Vous en avez la liste en annexe, il s'agit d'une trentaine d'écoles avec lesquelles Sciences Po a signé une convention, et qui permettent à des étudiants déjà sélectionnés par des parcours particulièrement exigeants de déposer une candidature à l'entrée en master. Nous considérons que l'admissibilité a déjà été réalisée par l'établissement partenaire, ils rejoignent donc les autres étudiants au terme de l'admissibilité, ils sont déclarés admissibles et ils sont entendus en entretien.

Pourquoi envisageons-nous aujourd'hui de supprimer l'épreuve écrite telle qu'elle est ? Nous avons deux raisons. La première est qu'elle apparaît assez redondante au final. Nous suivons ce baromètre dans le temps depuis des années, et nous observons chaque année, au départ avec stupeur et aujourd'hui avec un étonnement renouvelé, que les résultats de nos candidats à l'épreuve sont proches de ceux rendus et déclarés par les enseignants qui évaluent les dossiers. Il y a donc une forme de redondance entre ces deux exercices.

En revanche, si nous avons écarté le scénario de la remultiplication des épreuves, premier scénario envisagé lorsque nous avons parlé de développer la diversité, et qui consistait à recréer des épreuves pour chacune des écoles, c'est que nous avons beaucoup de réserves sur le fait qu'il faille resserrer les viviers candidats dès l'admission.

Je m'explique : si vous faites une épreuve pour l'école de droit, une épreuve pour l'EMI, vous allez, et nous allons, avoir non plus des étudiants à Sciences Po, mais des étudiants de l'EMI, de l'école de droit, et le socle de références et de connaissances sera différencié trop tôt. Par ailleurs, si une épreuve équivaut à une école, nous allons certes avoir une diversification des profils, si on considère Sciences Po dans son ensemble, mais en revanche, au sein de chaque école, il y aura un type particulier de candidats, ce qui est de nature à complètement segmenter nos viviers. Ce n'était pas du tout le souhait, ni de la Direction, ni, je crois, des doyens eux-mêmes, qui souhaitent finalement avoir un panaché de profils au sein de leur cohorte. Cette solution a donc été également écartée.

En revanche, Frédéric MION a manifesté un souhait et insisté sur un point précis lorsque nous avons présenté les différentes options : la nécessité de doubler l'évaluation, pour avoir deux regards sur le dossier. Cela permet de se rassurer, de conforter l'évaluation. Si deux personnes qui évaluent le même dossier observent les mêmes éléments, nous sommes sûrs de nous. Si, en revanche, il y a un doute, si un parcours atypique est évalué d'une manière distincte par un évaluateur et un autre, cela amènera le jury à s'interroger sur ce qui a pu être de nature à créer des notes différentes chez l'un et chez l'autre. Cela nous permettra d'attirer notre regard. C'est d'ailleurs ce que permettait la différence entre évaluation de dossier et note écrite. Nous remplissons donc à nouveau un objectif qui nous intéressait, les parcours

atypiques, qui sont un peu hors champ, mais qui, dans le cas de certains, vont donner envie aux écoles de les entendre en entretien, pour savoir ce qu'il y a en toile de fond, concernant leur parcours professionnel d'expériences très spécifiques, ou leur parcours de vie, tout ce qui peut expliquer une trajectoire un peu plus chaotique.

Voilà ce qui concernait la phase d'admissibilité. Pour la phase de l'admission, c'est à ce jour le statu quo, puisque nous considérons tous, écoles, doyens, Direction, comme une chance de pouvoir rencontrer un certain nombre de candidats. Je dis bien « un certain nombre » : nous nous interrogeons sur la pertinence de rencontrer certains candidats dont l'excellence académique ou de parcours d'expérience a déjà été démontrée dans le dossier. Pour une autre partie d'entre eux, c'est au contraire un moment qui va permettre de creuser un certain nombre de points. Le dossier, que vous avez certainement rempli un jour vous-mêmes, contient différents éléments, CV, lettres de motivation académiques, attestations, le cas échéant, de parcours d'échange. Les dossiers des candidats en Master sont souvent beaucoup plus fournis que ceux des candidats au Collège, avec de temps à autre des mémoires de recherche, des projets qui varient en fonction du parcours des candidats. C'est alors l'oral qui permet d'échanger sur tous les éléments du dossier lorsqu'il y a un doute ou une interrogation sur les trajectoires. Je vais m'arrêter là et vous laisser me poser les questions qui vous assaillent.

b) Questions et observations

Hugo LABART

Merci beaucoup pour cette présentation très complète, très claire et pour la note qui l'accompagnait. Il me semble qu'il s'agit d'une évolution très positive des modalités d'admission en master pour les candidats et candidates qui viennent d'établissements en France. Diversifier les profils des admis et des admises à Sciences Po représente une évolution avec laquelle nous sommes entièrement d'accord.

Je tiens en particulier à souligner que cette nouvelle procédure va permettre notamment à celles et ceux qui se trouvent temporairement à l'étranger de passer beaucoup plus simplement l'examen d'entrée à Sciences Po, ce qui est une évolution extrêmement favorable. Le doublement de l'évaluation du dossier et la dispense d'entretien qui est également envisagée pour les candidats et les candidates qui auront reçu la note maximale au dossier constituent autant de nouveautés que nous soutenons également. Il s'agit d'ailleurs de revendications historiques de l'UNEF ici, et nous nous réjouissons qu'elles puissent entrer en vigueur à la rentrée à Sciences Po.

Anne LESEGRETAIN

J'aimerais effectivement rajouter en complément que j'avais omis de parler de ces candidats avec des parcours mixtes ou internationaux. Dans le passé ou en 2011, c'étaient des parcours que nous avions beaucoup moins à prendre en compte. Et c'est tant mieux. Cela signifie que nous faisons évoluer les choses, que les autres établissements font également évoluer leur parcours. À l'époque, les candidats étaient pour nous ou « internationaux » ou « français ». Tout cela est aujourd'hui de moins en moins vrai : les cartes se brouillent, les parcours sont de plus en plus mixtes, et nous sommes parfois frustrés de ne pas pouvoir faire entrer des candidats dans des voies d'admission. Le changement permettra aussi cette ouverture, et nous nous en réjouissons.

Sebastian ENNING

Merci pour cette présentation très intéressante. J'ai une petite question sur les étudiants qui, en France, veulent poursuivre un parcours en anglais ici, comme en PSIA ou en *European affairs*. La possibilité leur est-elle également offerte de déposer par exemple quelque chose d'écrit en anglais ou de passer leur oral en anglais ?

Anne LESEGRETAIN

Vous abordez en fait deux sujets différents. En premier lieu, vous parlez d'un candidat qui est totalement anglophone, et qui n'est pas en capacité de déposer un dossier en langue française. Effectivement, le dossier lui-même peut être rempli en anglais ou en français. Par ailleurs, pour l'école que vous citez, notamment au PSIA, comme la scolarité se déroule uniquement en anglais, le niveau requis à l'entrée est un niveau C1. Donc, le fait de remplir une lettre de motivation en anglais n'est pas de nature à surprendre un évaluateur.

Cependant, la situation dont vous parlez va être relativement rare, puisque nous nous intéressons ici à des candidats éligibles à une voie d'admission, et à des personnes dont le parcours a été effectué en France. De ce fait, la plupart du temps, les candidats dont vous parlez s'inscrivent par la voie internationale, parce qu'ils ont effectué leur parcours d'étude dans un établissement étranger en France ou de façon plus générale dans un établissement à l'étranger.

Cornelia WOLL

J'apporterai une précision. Comment pouvons-nous être sûrs que le niveau de langue soit suffisant pour un candidat qui passe par cette voie pour un cursus anglophone ? Nous avons d'une part le C1, qui comporte un test écrit et d'autre part d'autres éléments, vu que le dossier est la plupart du temps rempli en anglais et qui inclut les lettres. Nous avons suffisamment d'éléments écrits pour procéder à une évaluation.

c) Vote

Clément DELORAS

Comme personne ne demande plus la parole, je mets aux voix la réforme de la procédure d'admission en master. Avons-nous des procurations ?

Ismahane GASMI

Oui, Mme PUISEUX donne procuration à M. LABART, Mme PANNIER à M. GUERRERO, M. MARIANI à Mme JEAN, M. GROS à M. DELORAS et MM. BORRAZ et NDIAYE à M. PERELMAN.

Nombre de votants : 15

Résultat du vote : 15 voix pour.

La réforme de la procédure cursus en France d'admission en master est adoptée à l'unanimité.

II. RÉFORME DU COLLÈGE UNIVERSITAIRE

a) Exposé

Clément DELORAS

Quelques précisions avant de laisser la parole à Bénédicte DURAND pour nous présenter la réforme du Collège universitaire. Vous pouvez trouver sur vos tables deux propositions d'amendement ainsi qu'un projet de règlement de la scolarité. Le projet de règlement de la scolarité étant la conséquence directe de la réforme du Collège, nous nous prononcerons aujourd'hui en un seul vote sur l'ensemble de la réforme, à savoir la réforme et les conséquences réglementaires qui en découlent. Je précise que cette évolution réglementaire relève de la compétence du Conseil de l'Institut, mais que le CVEF est amené à se prononcer sur l'ensemble des documents.

Bénédicte DURAND

Merci, M. le Président. Bonjour à tous. Pour laisser un maximum de temps à la discussion et aux échanges, je vais être extrêmement brève, en concentrant mon intervention sur le travail qui nous reste à faire pour rendre plus opérationnels, rendre plus concrets un certain nombre d'axes qui sont exposés dans les documents que vous avez sous les yeux.

Je dirai d'abord que nous avons, à moyen terme, trois grands sujets à étudier concernant l'international au sein de groupes opérationnels de travail, de groupes techniques :

- la question de la mobilité en troisième année et les conditions du nouveau cadre de mobilité ;
- d'une certaine manière, en écho, le nouveau cadre de scolarité des étudiants arrivant dans l'établissement pour un ou deux semestres ;
- et enfin la question de la spécialité géographique qui sera proposée aux étudiants du Campus de Paris, dans un horizon plus lointain, puisque c'est un horizon à la rentrée 2018.

Ces trois groupes de travail, à la fois sur la mobilité entrante et sortante des étudiants et sur la spécialité géographique parisienne, devront avoir rendu leurs conclusions et proposer au Conseil de nouvelles

conditions de travail pour les étudiants à la rentrée prochaine. Nous visons le mois d'octobre prochain, ce qui nous laisse quelques mois de travail supplémentaire.

À plus court terme, d'une certaine façon de manière plus urgente, nous devons travailler à préciser un élément important de cette réforme du Collège universitaire, qui est le parcours civique. Nous devons en particulier rédiger le cahier des charges de ce parcours civique, les conditions dans lesquelles nous allons accompagner, reconnaître, valider, évaluer l'engagement de nos étudiants. De ce point de vue, nous, les équipes du Collège et les équipes de la direction de la vie étudiante, avons à faire un travail de mise en œuvre très précis. Nous souhaitons pouvoir être au clair dès la rentrée, puisque ce nouveau parcours civique va concerner les étudiants de première année que nous accueillons au mois d'août prochain. C'est donc dans le mois qui vient que nous allons travailler à la rédaction de ce cahier des charges, qui sera le plus précis possible sur les conditions de réalisation de ce parcours civique, cahier des charges qui va aussi être accompagné d'un cahier des charges du référent de parcours, de l'enseignant qui accompagnera les étudiants pendant au moins deux années, de la deuxième à la troisième année.

Voilà au fond ce que je voulais ajouter ce matin en introduction comme précisions sur le travail qui nous reste à faire. Suite à un certain nombre de discussions que nous avons eues après la transmission au Conseil de ce rapport final de l'Acte II, j'ai essayé d'apporter deux amendements, que vous avez sous les yeux, à l'écriture de ce texte.

Un premier amendement concerne l'engagement de l'établissement et les conditions de cet engagement en vue de l'obtention du grade de licence pour nos étudiants. La phrase qui était écrite en page 6 de la version initiale du document était extrêmement prudente. J'en ai un peu plus affirmé le caractère volontariste, tout en soulignant devant ce Conseil que l'établissement n'a pas la décision de reconnaissance de ce grade, et que nous devons nous présenter devant les instances consultatives nationales forts de nos maquettes de première, de deuxième année, et de l'ensemble de nos conditions de mobilité en troisième année. De ce point de vue, tout le travail qui nous reste à faire nous invite à la prudence, ce qui évidemment ne retire rien, et je pense que la directrice le confirmera, à notre volonté de porter ce nouveau projet de formation, ce nouveau curriculum, pour en reconnaître le grade de licence. Vous avez donc une proposition de rédaction alternative.

Le deuxième amendement porte sur la question de la représentation étudiante dans le futur comité pédagogique du Collège. Sur ce sujet, c'est une affirmation de principe, ce qui est d'ailleurs l'objet du rapport. Les organisations représentatives étudiantes souhaitaient que les étudiants soient représentés de manière pérenne au sein de ce comité pédagogique. C'est le sens de l'amendement proposé ici, au travers de deux étudiants qui seraient partie prenante de l'activité de ce comité pédagogique, auxquels s'ajoute une consultation semestrielle des élus des campus en région. Mon grand souci dans l'interlocution et dans la consultation de l'activité de ce comité pédagogique est qu'il puisse se nourrir d'une manière ou d'une autre du point de vue de l'ensemble des étudiants, et notamment des étudiants qui sont en région, qui sont d'ailleurs parfois des étudiants internationaux, et qui ne sont pas nécessairement familiers avec une relation directe ou avec un process jusqu'ici très parisien. Ce que nous allons essayer de mettre en place – et je me tourne vers le directeur de la vie étudiante – c'est un processus de représentation qui assure cela, qui assure une représentation régulière des étudiants en campus et une prise en compte de leurs paroles.

D'où le caractère principal de cet amendement, qui formalise la représentation étudiante, sans préciser à ce stade les conditions dans lesquelles ces étudiants seront désignés. Je suis évidemment ouverte à plusieurs pratiques qui sont déjà à l'œuvre dans l'établissement. Il y a un certain nombre de propositions qui peuvent être discutées. Je pense que notre intention collective sera celle que je viens d'énoncer. Par ailleurs, M. le Président, nous avons aussi réfléchi à la manière dont ce comité pédagogique, qui n'est pas un conseil, mais qui est bien un outil d'appui à la décision, va organiser son travail en regard de l'activité du Conseil de la vie étudiante et de la formation, qui a lui aussi une place et un rôle à jouer dans la régulation et dans la conduite des politiques de formation de notre établissement. Je pense qu'il faut apporter une précision dans les semaines qui viennent. Une fois encore, concernant les modalités de fonctionnement de ce comité pédagogique et les conditions de la représentation étudiante, nous n'envisageons pas une mise en place de ce comité pédagogique tant que tout cela ne sera pas acté, travaillé et donc également présenté au Conseil. Je pense que nous devons viser une installation tranquille du comité, dans le courant de l'automne prochain, après avoir travaillé sur ce sujet, en particulier avec le Conseil de la vie étudiante et de la formation.

b) Questions et observations

Clément DELORAS

Merci pour la clarté et la concision de votre propos. Avant de laisser la parole circuler, je voudrais pour ma part saluer la qualité du document qui nous a été transmis, aussi bien sur le fond que sur la forme. Au-delà de l'ambition qui est portée, je note l'excellence du français et de la langue. C'est un vrai plaisir à lire.

Je retiens dans ce propos trois termes qui me semblent être intéressants : « ambition », « courage », « l'humilité ». Avec ces trois idées, je pense que l'on peut construire beaucoup de choses et aller très loin.

Je rebondis sur ce que vous disiez au sujet de l'articulation du travail avec le Conseil. J'ai pris bonne note de votre ouverture. Je crois que nous avons commencé à avoir une habitude de travail sur les différentes réformes autour d'une démarche de suivi régulier. Au-delà de ces rendez-vous, nous aurons l'occasion de revenir, comme vous l'évoquiez vous-même, sur la question du comité pédagogique et sur d'autres questions dans les prochaines semaines. Je propose que le bureau du CVEF puisse se pencher rapidement sur cette question, et que l'on puisse établir un *modus operandi* le plus opérationnel et le plus simple possible pour garantir la meilleure information.

Hugo LABART

Je tiens d'abord à remercier, comme vous l'avez fait, toutes les personnes qui ont participé aussi bien à la rédaction du projet du projet final que celles et ceux qui se sont impliqués dans les groupes de travail au cours des deux ans qui se sont écoulés. C'est une méthode particulièrement intéressante, qui a été, je crois, fructueuse, puisqu'elle a permis plusieurs innovations, dont nous avons parlé aujourd'hui. Nous tenons à saluer cette mise en œuvre et les résultats qui en ressortent à travers ce rapport.

Je pense que cette réforme va améliorer sur de nombreux points la lisibilité du diplôme, et dans une certaine mesure les conditions d'étude en bachelor. Elle fait du bachelor de Sciences Po un diplôme qui sera autonome. Cela entraîne un retour aux fondamentaux intéressant, en permettant aux étudiants et aux étudiantes de déterminer peu à peu par le système des majeures leur orientation en master, sans pour autant opérer une sélection avant le master. La systématisation des rattrapages, notamment avant la troisième année, ainsi que vous l'aviez rappelé, Mme DUBOIS MONKACHI lors du dernier Conseil, permettra que chacun et chacune puissent partir en troisième année l'esprit libre, libre de tout rattrapage, de manière à profiter pleinement de cette troisième année et des opportunités qui l'accompagnent.

Elle instaure par ailleurs une plus grande cohérence entre les trois années, notamment la troisième année qui est pleinement rattachée aux deux premières années du cursus, grâce au système de majeure, mais aussi, ce que nous saluons, grâce à un suivi et à un engagement de suivi plus grand de celles et ceux qui partiront en stage dans le cadre d'une année mixte, quand cette troisième année sera mise en œuvre.

Nous saluons donc ces avancées, mais nous conservons un certain nombre de doutes voire de désaccords sur certains points, que Maxime évoquera certainement à ma suite, notamment sur la mise en œuvre de la réforme. Mme la Doyenne, vous avez justement, concernant la mise en œuvre, évoqué ce comité pédagogique. Nous saluons votre annonce d'une représentation étudiante pérenne au sein de ce conseil, à travers l'amendement n° 2 qui nous est présenté ici. Comme vous l'avez dit, nous discuterons ultérieurement des modalités et de la forme que cette représentation étudiante pourra prendre. Je crois que nous en discuterons à nouveau en Conseil le moment venu, une fois que nous aurons évoqué toutes les pistes qui se présentent : les deux étudiants ou étudiantes les mieux élus en Conseil, une représentation de type C2S...

Beaucoup d'opportunités s'offrent à nous, et je pense que nous aurons le temps d'en discuter dans les prochaines semaines. Je vous remercie.

Gessica JEAN

J'interviens au nom d'Alexandre MARIANI, qui ne pouvait pas être présent aujourd'hui, et qui avait quelques questions à porter à votre attention. La première porte sur la spécialisation géographique et la raison pour laquelle la validation est séparée du reste de la réforme. La seconde portait sur les admissions

en Collège, pour savoir si des évolutions étaient envisagées. Et la dernière concernait les conclusions par rapports aux groupes de travail sur les étudiants en échange.

Maxime GABORIT

Comme l'a dit Hugo LABART, nous avons des points sur lesquels nous avons quelques désaccords, ou du moins quelques doutes ou quelques inquiétudes qui persistent, notamment sur la question des langues. Nous restons dubitatifs vis-à-vis de la diminution conséquente du budget dédié, en particulier sur les campus où l'identité linguistique est une valeur à laquelle tiennent nombre d'étudiants présents, que nous représentons de la même manière que nous devons représenter les étudiants de Paris. Dans ces conditions, il est difficile pour nous d'émettre un avis pleinement favorable qui défend une telle diminution du budget des langues.

Nous avons aussi quelques doutes, on en tout cas quelques inquiétudes, sur la faisabilité d'une telle réforme sur les campus. Il est souvent difficile de faire déplacer des professeurs pour donner des cours de qualité, et dans ces conditions nous aimerions avoir davantage d'informations sur la stratégie qui sera adoptée dans les prochaines semaines pour préparer les maquettes de deuxième année, dans lesquelles il faudra garantir des cours divers et de qualité pour les trois majeures sur l'ensemble des campus. Notre inquiétude porte notamment sur la question de l'importance des cours vidéo mis en ligne sur Internet. S'ils sont un outil pédagogique qui peut s'ajouter aux cours en présentiel, ils ne doivent pas s'y substituer. Pour ces raisons, nous aimerions avoir la garantie qu'il n'y aura pas demain davantage de cours en vidéo qu'aujourd'hui.

Enfin, une dernière inquiétude sur la troisième année : comme vous le savez, nous n'aurons plus la possibilité en troisième année de partir toute une année en stage. Or, la mixité avec un semestre en stage et un semestre académique est aujourd'hui très peu développée. Nous aimerions avoir votre garantie que ce dispositif sera poussé, que le Collège universitaire aura la volonté de pouvoir proposer aux étudiants cette possibilité, et qu'elle ne soit pas sélectionnée de manière trop brutale sur les résultats scolaires.

Ces quelques inquiétudes ne retirent rien à la qualité du rapport, mais nous nous devons de les exprimer, au nom des retours des étudiants et de l'ensemble de la communauté étudiante.

Bénédicte DURAND

Sur la question de la spécialité géographique du campus de Paris, il y a en effet un décalage en termes de calendrier qui est un décalage pragmatique et prudentiel : nous avons choisi, pour la conduite du projet et la conduite du changement, d'assurer la qualité d'une offre de formation étendue sur un Collège en réseau, tel qu'il est aujourd'hui, sans précisément toucher à la cartographie des spécialités. Nous nous sommes dit que nous revenions aux fondamentaux de notre cadre académique de sciences humaines et sociales, que nous devons assurer la cohérence sur l'ensemble des campus, et qu'il n'y avait pas besoin dans un premier temps de toucher les spécialités géographiques de quelque manière que ce soit.

C'est cette offre dont nous devons nous assurer de la qualité, ce qui inclut le souhait de l'établissement de la porter de manière volontariste, pour que nos partenaires internationaux, quelles que soient les spécialités géographiques, soient assurés de cette qualité, et que nos viviers de candidats internationaux ne se posent pas de questions trop compliquées dans la même année, entre qualité de formation et spécialité géographique qui auraient été mouvantes. Il y a donc effectivement un choix de conduite du changement, qui est de différer la question de l'internationalisation du campus de Paris, pour assurer l'établissement de son attractivité. Au fond, c'est cela qui a présidé au décalage de cette réflexion sur la spécialité géographique du campus de Paris.

Maintenant que nous avons réassuré ce cadre académique en sciences humaines et sociales, nous pouvons réfléchir et rebattre les cartes de nos spécialités géographiques en fonction du cas parisien, qui n'est évidemment pas un cas anodin ou anecdotique. Le campus parisien constitue la tradition de l'établissement, c'est un campus qui reste particulièrement attractif, et le fait de l'internationaliser et d'accueillir des étudiants diplômants internationaux sur ce campus va naturellement réduire la place des étudiants admis par la procédure d'admission et provoquer un redéploiement de ces étudiants sur l'ensemble des campus en réseau, que nous devons travailler de manière extrêmement attentive, prudente et préparée.

À ce stade, nous ne sommes pas prêts à porter ce projet d'internationalisation du campus de Paris. Lorsque nous le serons, nous le présenterons. Je crois qu'il y a de tels enjeux d'attractivité du Collège

en réseau derrière cette internationalisation du campus de Paris que nous devons d'abord être attentifs à assurer cette nouvelle offre. Nous posons en quelque sorte la phase I de l'Acte II aujourd'hui.

Sur la deuxième question que vous posez, la question des admissions, la réforme ne porte pas en elle-même une réforme nécessaire des admissions. Elle est totalement déconnectée de la question des admissions. Cela n'interdit évidemment pas ensuite de réfléchir à comment rendre notre Collège en réseau plus attractif, tout aussi sélectif et d'en affirmer l'excellence par une éventuelle réflexion sur les admissions. Mais la réforme en elle-même, qui est curriculaire, se satisfait aujourd'hui du cadre d'admission actuel. Elle n'a pas d'impact sur la question des admissions.

Sur les étudiants en échange, le principe énoncé très brièvement (je reconnais que ce n'est quasiment qu'une phrase dans le rapport) est que ces étudiants s'inscrivent dans le cadre de scolarité présenté par la réforme et qu'ils soient toujours aussi nombreux à venir passer un ou deux semestres dans notre établissement. Comme je l'ai dit en introduction, nous allons travailler dans les semaines qui viennent, en particulier avec la direction des affaires internationales et la direction des études et de la scolarité, à préciser à la fois le cadre de mobilité sortante (ce qui est la question de la troisième année) et le cadre de mobilité entrante sur ces trois sujets.

M. GABORIT, sur les questions que vous posez, j'évoquerai tout d'abord celle des langues. Nous en avons beaucoup discuté, je ne reviendrai pas sur les principes généraux, mais permettez-moi de souligner que les économies réalisées par l'établissement n'engagent pas de réduction horaire, hebdomadaire, moyenne de l'enseignement des langues pour nos étudiants : nous avons calculé les économies réalisables sur une moyenne horaire identique par étudiant, et il n'y a donc pas d'abaissement de l'enseignement des langues dans notre établissement. Il est en revanche vrai que nous sommes entrés dans un processus de régulation, de responsabilisation, à la fois de l'étudiant et de l'institution au regard du parcours de mobilité.

Par ailleurs, pour dire les choses clairement, les économies réalisées s'obtiennent essentiellement par l'ajout de deux étudiants supplémentaires par groupe d'enseignement de langue, en passant, je crois, de 14 à 16. C'est cet effort que nous demandons aux équipes pour faire les économies que nous affichons, économies dont vous avez pu observer qu'elles sont immédiatement réinvesties dans d'autres enseignements : ces économies réalisées sur les langues sont aussitôt « consommées ». C'est une réforme qui ne réalise pas d'économies, c'est une réforme qui, je tiens à le signaler devant ce Conseil, coûte à l'institution, notamment sur un sujet fondamental pour nous, qui est la question de la qualité de l'enseignement, qui est notre cœur de métier, notre service dû à tous les étudiants, et aussi sur quelque chose qui nous manque terriblement, la question de l'accompagnement des études, du conseil à l'étude. L'ensemble du parcours de maquettes, avec ses parcours civique, international, de majeure... n'a de sens que si nous sommes capables de déployer des moyens supplémentaires sur la qualité des enseignements et sur le conseil que nous apportons à nos étudiants. C'est vraiment ce qui a présidé à cet effort sur l'enseignement des langues.

Cornelia WOLL

Concernant l'effort sur les langues, je rajouterai que ces économies sur ce que l'on appelle le taux de remplissage relèvent d'un fonctionnement qui a déjà été adopté à Paris. En région, nous ne l'avons simplement pas encore mis en œuvre. Ici, nous nous plaçons dans un fonctionnement que vous connaissez déjà, si vous avez suivi des langues sur le campus de Paris, et ce n'est donc pas une pratique qui a pu être perçue comme insupportable ou contraire à la pédagogie.

Bénédicte DURAND

Peut-être arrivera-t-on un jour d'une certaine manière à arrêter de parler de campus parisien, de campus en région. Ce n'est pas encore le cas, on le voit d'ailleurs bien dans la manière avec laquelle nous réfléchissons. Pour l'internationalisation du campus de Paris (le fait qu'il adopte, avec une spécialité internationale, le modèle des campus en région), la réduction des effectifs sur le campus parisien va contribuer à ré-homogénéiser les fonctionnements de campus. Il faut que cette institution cesse de penser qu'il a le service « qualité premium » à Paris et le service de qualité moindre en région.

Pourquoi faut-il arrêter de le penser en ces termes ? Je pense que Cornelia me rejoindra sur cette ligne : dans un modèle où les deux tiers de nos étudiants de premier cycle sont en région, la qualité du service que nous leur apportons, et donc la présence de nos enseignants en présentiel, ou d'enseignants qui

travaillent en fonction de nos chartes d'enseignement, cela est non seulement ce que nous devons à nos étudiants, mais c'est aussi, à cinq ans, la réputation de notre établissement tout entier qui s'y joue.

Les questions que vous posez sont donc très légitimes. Il faut évidemment utiliser le moins possible de manière systématique des enseignements à distance, qui ne seraient pas dans des logiques hybrides de rapport avec des enseignants présentiels, présents davantage sur les campus. Il s'agit d'une volonté de l'établissement de poser comme obligation de service pour nos enseignants, comme obligation de respect des chartes d'enseignement pour des enseignants qui ne seraient pas de la maison, quelque chose de fondateur et de fondamental pour la réussite de l'Acte II. Vous avez raison de poser cela comme une préoccupation, même si on sort d'une certaine manière du projet pédagogique pour être dans une responsabilité institutionnelle plus large, qui est de faire en sorte que nos enseignants, inscrits dans la politique de formation de l'établissement formalisée par les départements, prennent en charge cette réforme et s'y engagent. Ils sont, d'une certaine façon, obligés, mais ils continuent au fond de la piloter. Ce sont deux réponses qui ne dissiperont peut-être pas complètement vos inquiétudes, mais qui constituent néanmoins des signes positifs, qui doivent vous encourager à l'optimisme. Pendant deux ans, j'ai pu observer les représentants enseignants, aussi bien dans la faculté permanente que des conférenciers, ont été présents à tous les moments de la réflexion de cet Acte II, dans tous les groupes de travail, de manière formelle la première année, de manière fortement assumée par les départements disciplinaires pendant la deuxième année. Ils sont là, ils travaillent activement à cette réforme, ils rédigent les chartes d'enseignement, et ils font donc ce travail de construction de l'offre, qui est le cœur de métier des enseignants, et ce travail de définition et de déploiement des ressources.

Je serai heureuse, quand que je serai invitée à nouveau à ce Conseil avec lequel j'ai beaucoup de plaisir à échanger, de vous montrer les maquettes de première année des campus en région. Vous les verrez, elles sont animées par les enseignants de la maison. Et quand je dis « animées », ça veut dire qu'ils y sont présents. Et, quand ils ne sont pas présents eux-mêmes, ils font le travail d'aller chercher des enseignants de proximité, etc., qui viennent enseigner dans la maison.

Par ailleurs, mon travail, et ce sera demain une des fonctions du comité pédagogique, sera précisément de vérifier cette présence institutionnelle de l'établissement dans l'ensemble de ses campus, que ce soit Paris, Reims, Dijon, Menton, Le Havre, Poitiers ou Nancy, de vérifier que ces campus sont en représentation suffisante, en activité de pilotage et régulation de l'offre suffisante auprès de l'institution. Franchement, au vu de ce que j'observe de l'engagement de nos enseignants sur ce Collège universitaire, j'ai toutes les raisons de croire que la dynamique est lancée, que l'envie est là. D'une certaine manière, je dois dire que nous n'avons pas le choix de la réussite, parce que nous ne pourrions plus nous asseoir *ad vitam æternam* sur la réputation du campus parisien, qui va changer lui aussi d'identité.

Cet investissement des forces d'enseignement de la maison est structurel à la réussite de l'Acte II, et je dirais même qu'il est structurel, au-delà de l'Acte II, à la vitalité de notre institution tout entière demain. Je suis à la fois optimiste et attentive, et je sais évidemment que la directrice des études et de la scolarité en a fait un des éléments de pilotage complet de notre offre de formation.

Concernant l'année mixte, nous souhaitons faire de cette année une année d'excellence. Nous voulons que les étudiants qui partent en stage soient des étudiants pour lesquels cela représentera une valeur ajoutée, quelque chose en plus sur un parcours de fin de semestre qui règle la question académique. Voilà l'esprit de l'année mixte : une année mixte qui ne soit plus pour personne une année d'évitement des difficultés académiques. Cela suppose des conditions de scolarité, que vous avez notées, pour toute la troisième année, sur le fait de libérer au maximum nos étudiants de bagages, de conditionnalités qui les handicapent dans la réussite de leur troisième année, d'autant plus quand il s'agit d'une année mixte, où finalement on n'a plus qu'un semestre pour valider le parcours de majeure.

Cela dit, nous avons commencé, avec la direction des affaires internationales, ce travail de classification des universités en fonction des majeures. Cela ne sera pas très compliqué, nous ne sommes pas très inquiets, parce que nos majeures sont suffisamment larges pour que l'ensemble de notre réseau partenarial s'y pose aujourd'hui d'une manière ou d'une autre.

Il est vrai que les années mixtes totalement intégrées sont actuellement rares. Il y a peu de places. Nous suivons le modèle suédois, qui est le plus convaincant et où, effectivement, on part dans une diversité, avec l'université, qui a une délégation de formation, qui propose l'année mixte. Cela représente le modèle idéal pour nous : nous y sommes pleinement assurés que nos étudiants sont pris en charge dans la double séquence cinquième semestre + sixième semestre de stage. Je pense qu'il faut que nous travaillions à aller chercher d'autres partenaires de ce type. Ils existent, il faut peut-être que nous

élargissons cette offre. Par ailleurs, nous avons aussi la possibilité d'avoir une offre de stage qui serait non régulée par une université a priori partenaire, mais que l'institution prendrait en charge.

Je crois donc que nous pouvons avoir une offre intéressante en partant du principe, sur lequel nous sommes bien d'accord, parce qu'il est une de nos préoccupations pour la réussite de nos étudiants et pour la reconnaissance du grade de licence, d'avoir au moins cinq semestres d'études et un stage qui soit en valeur ajoutée par rapport au parcours, et surtout pas un stage d'évitement, qui ressemblerait à une césure sans en être vraiment une.

À chacun son travail : le travail du Collège universitaire est de donner un diplôme de qualité à tous les étudiants de la maison. Au fond, la troisième année, qui vient, vous l'avez noté, s'articule de manière plus forte au parcours de majeure, à cette ambition. Nous allons essayer d'augmenter effectivement la capacité des places existantes en année mixte par un autre réseau des partenariats. Nous allons nous mettre en situation d'accompagner les étudiants qui auraient les capacités et les qualités pour faire 5 +1. Notre référent de parcours va nous aider à apporter une interlocution régulière entre la deuxième et la troisième année. Les choses se passent donc bien. Mais, en tout état de cause, nous souhaitons vraiment qu'elles s'appuient sur un cinquième semestre qui puisse clore le parcours de majeure de façon satisfaisante.

Clément DELORAS

Je constate qu'il n'y a pas qu'au cinéma que les Suédois ont la Palme... (*rires*)

Laure PESQUET

Nous avons encore quelques questions que nous voudrions vous poser, et qui portent sur des sujets cruciaux pour la démocratisation des enseignements en licence.

Le premier sujet est l'ouverture sociale. Le programme « Premiers Campus » nous paraît intéressant. Nous avons deux points. Le nombre d'étudiants est de seulement 50 : de quelles perspectives dispose-t-on pour l'élargir ? Et le deuxième point est de savoir quels lycéens seront sélectionnés. Il y a des critères sociaux et des critères boursiers, mais quels lycées seront-ils ciblés ? S'agira-t-il seulement de lycées conventionnés ? On peut voir dans les milieux ruraux qu'il y a des lycées dans lesquels très peu d'étudiants passent et réussissent le concours, parce qu'il y a une autocensure quand on vient d'un milieu rural. Nous constatons donc un clivage entre les lycées urbains et les lycées ruraux, que nous voudrions voir s'améliorer pour permettre une démocratisation.

Le deuxième sujet porte sur le programme « Booster », avec les mêmes questions : quels sont les critères des 48 étudiants CEP, comment sont-ils sélectionnés pour aller à Reims pendant l'été ? Quelles sont les perspectives d'élargir le programme ? J'imagine en effet que les locaux sont plus disponibles en été.

Pour l'évaluation des projets « Premiers Campus », il est important de noter qu'il faut faire intervenir les conseils pédagogiques autant pour les groupes de travail que pour l'évaluation. En deuxième point, il y a les prérequis linguistiques. On parle en page 28 d'une maîtrise de l'anglais ou du français. Nous pensons qu'il s'agit d'une avancée notable, mais il faudrait clarifier le niveau demandé et les modalités par lesquelles l'étudiant apporte la preuve de ce niveau.

Enfin, il y a la majeure. Une question se pose : si l'étudiant ne valide pas les crédits de sa majeure, mais remplit les obligations d'une scolarité pour une troisième année, telles que mentionnées à la page 49, bref s'il a ses 60 crédits et qu'il valide l'évolution finale, mais pas les crédits de la majeure en troisième année, au cinquième semestre, a-t-il son diplôme ou a-t-il son diplôme sans la mention ?

Clément DELORAS

Je compléterai simplement la question de Mme PESQUET sur le diplôme sans mention. Y a-t-il un droit à l'erreur ? Un étudiant peut-il en cours de route passer d'humanités politiques à science et éco ? Et au final s'il n'a pas validé l'ensemble des éléments, que se passe-t-il ?

Sebastian ENNING

J'ai une question sur la validation des troisièmes années. Je me souviens que l'on avait abordé le sujet il y a environ deux séances. Avez-vous déjà des idées sur la façon de valider des troisièmes années ? S'agit-il d'un mémoire, d'un mini-Grand Oral, de quelque chose dans ce genre ? Merci.

Clément DELORAS

Pourriez-vous nous dire comment vous envisagez l'intégration des bi-cursus dans cette réforme ? J'ai bien compris que c'était un cas spécifique qui allait être discuté avec les universités partenaires. On voit bien effet le bi-cursus en philosophie ou en histoire s'intégrer dans les humanités politiques, mais le bi-cursus scientifique, en collaboration avec Paris-VI et qui me semble une innovation assez extraordinaire, que devient-il ; comment l'envisagez-vous ?

J'ai également noté votre réflexion sur le parcours civique. En tant que réserviste opérationnel, ce serait intéressant de s'interroger sur la place que l'on peut accorder à la réserve opérationnelle et la promotion que Sciences Po pourrait en faire dans ce parcours civique. Si vous avez besoin de contacts, de points d'entrée, je me tiens d'ailleurs à votre entière disposition.

Bénédicte DURAND

Je commence par votre dernière remarque. J'accepte avec beaucoup de plaisir et grand intérêt la possibilité d'un partenariat beaucoup plus formalisé (*rites*) pour profiter de cette option de réserve opérationnelle.

Sur la question de l'ouverture sociale de l'établissement, et du Collège universitaire en particulier, où un certain nombre de choses se jouent de manière fondamentale, je rappelle que nous nous trouvons un peu à la marge du dispositif curriculaire, qui s'adresse à tous les étudiants et propose un parcours de réussite plus harmonisé, mieux régulé pour tous les étudiants. Je n'ai pas souhaité y consacrer trop de place dans l'écriture de ce rapport, mais je me permets néanmoins de dire, à l'oral, que de mettre plus d'enseignants en présentiel en campus, d'admettre un référent de parcours auprès des étudiants, de proposer en deuxième année un tutorat obligatoire sur les cours d'approfondissement, tout cela, ce sont des outils qui favorisent évidemment les étudiants les plus fragiles plus que les étudiants qui arrivent déjà tout armés pour réussir dans notre établissement. Il y a donc ici quelque chose qui relève de l'engagement en matière de responsabilité sociale de l'établissement.

Cette responsabilité sociale de l'établissement s'incarne aussi dans les deux outils que vous avez décrits, Premiers Campus et Booster. Booster a d'ailleurs inspiré cette idée d'anticiper auprès de publics scolaires la question de la préparation à l'enseignement supérieur. Les deux objets sont cependant un peu différents : Booster est un sas pour préparer l'arrivée à Sciences Po, Premiers Campus est davantage une préparation à la vie d'étudiant, quel que soit le projet d'orientation ultérieure de l'étudiant, et c'est un engagement de Sciences Po autour des compétences transversales de réussite sur cette ouverture de l'enseignement supérieur.

Pour répondre plus précisément à vos questions, je reconnais que nous avons affaire à de petits effectifs. D'une certaine manière, à ce stade de l'expérimentation, notre responsabilité institutionnelle est précisément d'éviter toute tentation de communication ou de politique « à petit bras », qui nous poserait comme de grands acteurs de l'ouverture sociale, alors que, parce que nous n'en aurions pas les moyens, et que nous n'aurions pas un regard suffisamment aigu sur la qualité, cela serait au final un marché de dupes à l'égard de populations sur lesquelles il n'est évidemment pas question que nous apportions de fausses réponses. Nous parlons ici d'étudiants, de lycéens qui, pour répondre à votre question, sont socialement dans des situations de fragilité.

Comment repérer la fragilité sociale, quels sont ses indices ? De manière simple, pour nous, c'est par le statut de boursier de l'enseignement scolaire. C'est un critère relativement stable de fragilité sociale, que l'on peut recouper avec le critère du quotient familial. Ce n'est pas tout à fait le même, mais en croisant les deux critères, on obtient des populations socialement fragiles. Je continue à répondre à votre question sur la façon dont nous choisissons nos élèves, nos étudiants : il n'y a pas nécessairement de scolarisation au sein d'un lycée labellisé A, B ou C. De ce fait, lors du moment d'expérimentation, nous avons ouvert un peu notre cadre d'action à l'extérieur des lycées CEP. J'ajoute que nous ne sommes pas seuls dans cette conduite de politique publique : nous travaillons avec les académies, les chefs d'établissement, les départements. Nous partageons donc la responsabilité du choix.

Pour le programme Booster, nous avons fait ce choix de manière unilatérale. Comment avons-nous choisi les 50 premiers étudiants ? Nous avons pris les 50 dossiers de la voie CEP les plus fragiles du point de vue académique. Nous avons donc croisé une identité de parcours, d'environnement social, et une fragilité académique qui nous a fait penser que nous pourrions avoir bénéfice à proposer à ces étudiants une rentrée anticipée.

Pour les lycéens, les choses sont un peu différentes. Nous avons partagé la décision avec les recteurs d'académie, et nous travaillons sur des lycées franciliens. Nous avons donc travaillé avec l'académie de Versailles et l'académie de Créteil. De manière assez intéressante, les deux recteurs, dans leur autonomie en matière de pratique de politiques publiques, n'ont pas choisi exactement le même vivier. Le recteur de l'académie de Versailles nous a proposé de travailler avec des lycéens inscrits dans notre dispositif partenariats des CEP. À l'inverse, la rectrice de l'académie de Créteil nous a dit que ce qui l'intéressait, c'était ce que nous lui disions, d'aller chercher des étudiants de la zone périurbaine, voire rurale de son académie, dont peu de monde s'occupe au final, qui n'ont aucun label, aucune convention avec des établissements d'enseignement supérieur, et qui tireraient bénéfice d'avoir cet accompagnement auprès du campus.

Au fond, notre premier « Premiers Campus », nos 50 premiers lycéens de seconde que nous accueillerons en juillet sur notre campus de Reims, va incarner cette mixité de politiques publiques. Nous allons travailler avec une équipe d'évaluation qui a toutes nos garanties : elle est de la maison, mais le laboratoire, qui est le laboratoire de Sciences Po d'évaluation des politiques publiques, a de plus été labellisé laboratoire d'excellence et va nous accompagner en particulier dans l'évaluation de cette action de Premiers Campus.

Comme vous le voyez, nous n'avons effectivement pas d'ambition démesurée en termes d'effectifs, parce que, dès que l'on fait rentrer 50 jeunes dans un dispositif, ma priorité est de les emmener au bout du contrat dans lequel je les recrute plutôt que de faire rentrer, année après année, 50 nouveaux pour faire du chiffre, sans être certaine de pouvoir accompagner cette action. Pour l'instant, les signaux sont au vert : nous sommes capables d'accueillir ces 50 premiers, nous sommes très optimistes sur la possibilité de les accompagner pendant trois ans, ce qui est un véritable investissement à la fois de l'établissement, mais aussi des académies ou des partenaires privés avec lesquels nous sommes associés. Nous ne ferons monter en puissance ce dispositif, ce qui relève de notre responsabilité, qu'avec l'assurance que nous pouvons bien le poser sur trois ans et dans l'esprit que vous évoquiez : en élargissant nos horizons d'action, en allant chercher d'autres types de publics que ceux nous avons l'habitude de soutenir sans pour abandonner pour autant ceux-là. C'est toute la difficulté de notre action. Il y a aussi une question, qui a été posée en amont de cette discussion. Est-ce que ce type de voie spécifique ou de dispositif de remédiation (le terme employé par l'Éducation nationale) est suffisant ou est-ce que notre système d'admission n'est pas interrogé par notre volonté d'ouvrir socialement les portes de l'établissement ? C'est une question qui me dépasse bien sûr totalement, mais elle ne se pose pas moins.

Vous m'avez posé une question sur les prérequis linguistiques. Je reconnais que les politiques d'accueil dans le campus sont très divergentes sur les prérequis linguistiques, et nous avons donc posé un nouveau cadre général. Nous verrons s'il est utile ou nécessaire d'apporter des précisions en termes de prérequis, mais nous ne voulons pas envoyer de signe, à ce stade de présentation de la réforme, de fermeture à l'international de nos campus en région. C'est pour cette raison que nous n'avons pas indiqué de niveau de langue. En revanche, une chose est claire, et les directeurs et les équipes de campus se mettent d'ailleurs à travailler sur ce sujet : ce qui est écrit ici sur le niveau d'anglais ou de français (notamment le niveau d'anglais) suppose des tests initiaux de placement, très rapides, dès que les étudiants arrivent, pour que le parcours linguistique, qui est tout l'enjeu de ce parcours personnalisé et différencié, puisse être ensuite réussi.

Sur le parcours de majeure, avec les questions de diplôme sans majeure et de droit à l'erreur, cette réforme appelle à la pluridisciplinarité, à l'ouverture maximale, le plus de temps possible. Elle répond donc d'une certaine manière aux questions que vous avez tous les deux posées. Il y a bien sûr le droit à l'erreur, mais ce n'est même pas un droit à l'erreur, c'est un droit à changer d'avis, que nous voulons préserver. En même temps, nous voulons faire de la majeure un élément de visibilité, puisque vous savez que l'objectif est d'arriver à un *bachelor of arts*, une mention, une spécialité. Nous voulons donc que nos étudiants puissent, dans la titulature même de leur diplôme, exposer leur histoire particulière d'étudiant du Collège universitaire de Sciences Po. Nous avons bien entendu intérêt à les emmener aller chercher au maximum la majeure en troisième année. C'est une des raisons pour lesquelles nous sommes d'ailleurs dans un taux de calcul des crédits qui fait que l'on a grosso modo 70 % des crédits validés en quatre semestres, ce qui fait une marche très raisonnable à franchir pour la troisième année et qui doit être une incitation forte à aller chercher le parcours de majeure.

De plus, comme la majeure n'est pas vocationnelle, comme elle n'est pas une spécialisation, peu importe au fond en vérité la majeure pour réussir, quelque master que ce soit. C'est l'idée : la majeure est simplement un cadre de réflexion personnelle, d'accompagnement, de choix pour l'étudiant, où il va pouvoir se prononcer. Dans les faits, si à l'entrée ou dans le cours de la troisième année, il y a un virage extrêmement fort, nous accompagnerons ce virage pour qu'il ne se traduise pas par de l'échec. De ce point de vue, nous concevons que, dans le cas d'un revirement radical qui interdirait un cumul de crédits à toute force pour aller chercher une autre majeure, nous validerons 180 crédits et un diplôme de bachelor sans majeure, mais nous espérons que cela ne concernera qu'une toute petite minorité d'étudiants, qui voudraient changer complètement d'avis.

Tout cela n'est évidemment pas discriminant, ni pour la qualité du diplôme, ni pour une orientation ultérieure en master. Mais il est vrai que nous souhaitons engager nos étudiants à s'investir dans le parcours de majeure.

Sur la validation de la troisième année, par rapport aux discussions que nous avons déjà eues, nous nous dirigeons vers un écrit accompagné par le référent de parcours, avec un système de validation – non-validation donnant droit à six crédits. Tout l'enjeu des semaines à venir, pour que nous soyons prêts en octobre prochain, est constitué par l'écriture du cahier des charges de la troisième année et du Grand Écrit. Nous souhaitons en faire un outil réflexif d'auto-évaluation pour les étudiants : c'est un moment où l'étudiant se pose, regarde ses trois années passées, regarde ce qui s'ouvre devant lui et a au fond un espace pour pouvoir en parler, pour pouvoir l'écrire, soit en français, soit en anglais, et de manière authentique, personnelle, sérieuse, approfondie. C'est cela que nous allons accompagner, que nous allons vérifier. Il n'y a pas d'enjeu de contrôle académique, c'est vraiment l'université d'accueil qui assume ce point : l'obtention des crédits dans l'université d'accueil ne connaîtra pas de changement de ce côté.

Du point de vue de l'institution, le propos est le suivant : « OK, tu t'en vas loin de la maison, mais nous t'accompagnons, nous te donnons cet espace de réflexion, et c'est un enseignant de la maison qui s'en occupe, quelle que soit sa discipline, quelle que soit ta majeure, quelle que soit l'université d'accueil qui sera la tienne. » Voilà l'enjeu de l'écrit final du bachelor : en faire à la fois un outil de retour sur le passé, sur ce qui s'est passé, et un outil de projection vers l'avenir : pourquoi je mûris tel ou tel master, pourquoi je mûris tel ou tel départ vers telle ou telle destination, et quel sens cela a pour moi. Cela laisse au fond tous les possibles ouverts.

Sur les bi-cursus, je rencontre demain nos partenaires des universités parisiennes. Nous allons évidemment prendre les décisions ensemble. Les discussions commencent demain – et je ne pouvais pas le faire avant que le projet soit suffisamment explicite d'une certaine manière et donne lieu à des discussions comme celles que nous avons pu avoir les mois derniers. Nous voyons bien comment les bi-cursus peuvent se poser sans aucune difficulté dans les majeures – Paris-IV sur Humanités politiques, Paris-I ou Paris-VI plutôt du côté Économie et Société. Les universités partenaires vont-elles vouloir que cela soit posé comme cela *ab initio* ? Au contraire, seront-elles parties prenantes du plus de souplesse possible ? Nous, qui nous nous situons en avant d'une discussion qui n'a pas encore lieu, nous sommes très ouverts à ce que cela soit le plus souple possible, en vertu de ce que je viens de dire, qui est qu'un étudiant, y compris en bi-cursus, a le droit de changer d'avis, de changer d'orientation, parfois même d'abandonner son bi-cursus, même si nous sommes très attentifs et regardants sur ces sujets. C'est vraiment une discussion que nous ouvrons demain, mais les bi-cursus ont bien entendu vocation à bénéficier du cadre de majeure qui est, encore une fois, d'abord un cadre de réflexion personnelle et d'orientation pour les étudiants.

c) *Vote*

Clément DELORAS

Comme personne ne demande plus la parole, je vais mettre aux voix ce projet. Nous allons commencer par voter les deux amendements puis nous voterons l'ensemble du projet.

Amendement n° 1 :

Les étudiants de Sciences Po se verront diplômés du nouveau Bachelor of Arts de Sciences Po en 2020. Sa qualité, explicitée par un référentiel de connaissances et de compétences et le respect des normes de scolarité européennes, permettront sa reconnaissance comme diplôme d'établissement conférant le

grade de licence. D'ici la fin de l'année 2017, l'établissement engagera la démarche de reconnaissance du grade de licence auprès du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nombre de votants : 15

Résultat du vote : 15 voix pour.

L'amendement n° 1 portant sur le rapport final de l'Acte II du Collège universitaire est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 2 :

Présidée par la doyenne, associant les équipes du Collège (directeurs de campus et/ou responsables pédagogiques), les directions de soutien à la formation (DES, DAI, DRIS) et les départements (directeurs/référents Collège), ce comité aura pour mission :

- de piloter de manière cohérente et équitable le déploiement de la faculté permanente en campus ;*
- de superviser le déploiement des enseignants vacataires ;*
- de porter un regard sur la qualité des enseignements ;*
- d'identifier les initiatives innovantes mais aussi les difficultés particulières des équipes, notamment dans la mise en œuvre de l'Acte II ;*
- d'établir un rapport annuel d'activité du Collège universitaire.*

Le comité aura la possibilité d'inviter, en tant que de besoin, des représentants étudiants, des personnalités qualifiées de l'établissement ou extérieures à ce dernier qui lui permettront d'enrichir sa réflexion et d'éclairer son action.

Les étudiants du Collège seront représentés par deux étudiants délégués auprès du Comité. Le Comité consultera une fois par semestre l'ensemble des représentants élus des campus.

Le comité pédagogique du collège aura la possibilité d'inviter, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées de l'établissement ou extérieures à ce dernier qui lui permettront d'enrichir sa réflexion et d'éclairer son action.

Sous la responsabilité de la doyenne, ce comité a pour ambition de faire circuler ouvertement et largement les enjeux et les contraintes qui animent la vie du Collège universitaire, dont la conscience partagée participe d'une action pertinente au service des étudiants de Sciences Po.

Nombre de votants : 15

Résultat du vote : 15 voix pour.

L'amendement n° 2 portant sur le rapport final de l'Acte II du Collège universitaire est adopté à l'unanimité.

Clément DELORAS

Je mets donc aux voix le projet de réforme ainsi que le projet de règlement de scolarité annexé.

Nombre de votants : 15

Résultat du vote : 12 voix pour, 3 abstentions.

Le projet est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Clément DELORAS

Je vous remercie, et je vous souhaite bon courage pour la mise en œuvre.

III. POINT D'ÉTAPE SUR LE PROJET CAMPUS 2022

a) *Exposé*

Clément DELORAS

Nous en arrivons à un point sur le projet Campus 2022. Nous accueillons la secrétaire générale, que je salue, et je lui laisse tout de suite la parole.

Charline AVENEL

Bonjour à tous. Il s'agit ici de vous faire un point d'étape, comme nous en ferons régulièrement tout au cours de ce projet, notamment pour échanger avec vous sur deux éléments qui sont nouveaux par rapport à la dernière présentation que vous avez eue, et à laquelle je n'ai pas pu assister. Ces deux éléments nouveaux sont la sélection des quatre groupements qui sont en compétition, et nous voulions vous en dire un peu plus sur ce sujet, et les grandes orientations programmatiques qui ont été données à ces groupements, pour qu'ils travaillent dessus dans les mois à venir.

Vous savez sans doute que nous avons lancé un appel à candidatures très large, à l'échelle européenne pour situer un groupement. Un groupement est l'alliance d'un promoteur et d'un concepteur, d'un architecte. C'est le noyau dur de ce que nous sélectionnons, et à ceux-ci s'adjoignent les services d'autres compétences, par exemple en numérique ou sur les aspects verts. Mais le « dur » de ce que nous sélectionnons, ce sont un promoteur et un concepteur, qui vont travailler main dans la main.

Nous avons reçu 19 candidatures de très grande qualité, très variées, avec de belles signatures architecturales et des groupements comportant des constructeurs solides. Le choix n'a pas été facile. Parmi ces 19 candidatures, nous avons reçu des candidatures de gens qui étaient à la fois promoteurs et constructeurs : les gens qui pilotent les travaux sont les mêmes que ceux qui construisent. Mais ce n'était pas systématiquement le cas. Nous avons ainsi reçu des offres de promoteurs qui se disent ensembliers : ils vont chercher des qualités de construction ailleurs. Nous avons reçu des dossiers avec de très jolis noms d'architecture, soit des architectes déjà assis, soit des architectes qui sont d'une génération qui monte. Nous avons reçu des offres d'équipes très resserrées ou au contraire d'équipes avec un « grand collectif », cherchant à s'adjoindre les compétences de collectifs de chercheurs, de collectifs d'étudiants. Ce sont finalement des offres très variées, de très grande qualité, et nous avons donc mis en place un dispositif d'analyse et de sélection, avec deux instances : une commission très opérationnelle et très technique permet de faire une première analyse, et une commission d'appel d'offres composée de représentants du Comex de Sciences Po, de représentants de la Ville de Paris, notamment l'adjointe à l'enseignement supérieur et à la recherche et l'adjoint à l'urbanisme, mais également la maire du septième arrondissement. Pour cette commission, nous nous sommes également adjoint les regards de professionnels de l'immobilier. Il s'agit en l'occurrence de Rémi FEREDJ, le directeur général de la filiale immobilière de La Poste, qui, il y a peu de temps encore, faisait la même chose pour la RATP.

Pour les critères de sélection, nous n'avons pas encore jugé à ce stade de la qualité des projets. Ce n'était pas le propos de cet exercice. Son but était de nous assurer de la pertinence des membres de l'équipe qui nous sont proposés, d'apprécier la qualité des références, notamment avec une forte dimension sur les aspects patrimoniaux, puisqu'environ 60 % du site est classé, et nous devons également apprécier les garanties professionnelles et financières pour une opération qui est quand même très lourde. C'est ce que nous avons fait à ce stade, et ce n'est donc pas une analyse sur les projets.

Parmi ces 19 candidatures, nous avons eu dix dossiers de très grande qualité, parmi lesquels nous avons dû en sélectionner quatre, ce qui a été assez difficile.

Le premier dossier sélectionné est le groupement porté par Eiffage. Eiffage est un promoteur-constructeur : le consortium comporte Eiffage Construction, qui est par ailleurs spécialiste de la rénovation patrimoniale. Ce groupe Eiffage a une expérience assez importante en matière de projets universitaires et il s'est adjoint un duo d'architectes complémentaires, avec Snohetta et François CHATILLON. Snohetta est une agence norvégienne qui a notamment conçu le nouveau siège du *Monde*, et François CHATILLON est un spécialiste des monuments historiques qui est en train de réaliser la rénovation de l'École des Beaux-Arts et qui connaît bien aussi l'enseignement supérieur. Ce sont eux qui sont en train de refaire le 54 boulevard Raspail, un lieu dédié à la recherche qui était l'adresse de l'EHESS, de la MSH, etc. Donc un consortium très complet, à la fois avec la perspective de gens très

inventifs comme ceux de Snohetta et en même temps des gens qui connaissent bien les sujets de patrimoine.

Le deuxième groupement que nous avons choisi est celui porté par Icade. Comme vous le savez peut-être, Icade est une filiale de la Caisse des Dépôts et consignations. Ils sont allés chercher un très grand nom de l'architecture, Kengo KUMA, un architecte japonais qui commence à s'implanter à Paris, et une plus petite agence dédiée à la rénovation, h2o. Ce groupement est sans doute prometteur en termes de geste architectural et répond par ailleurs aux exigences de solidité que nous devons considérer.

Le troisième groupement est porté par Sogelym Dixence. C'est un promoteur isolé qui est allé chercher un constructeur, en l'occurrence Bouygues, et l'équipe d'architectes nous a séduits, parce qu'elle repose d'abord sur Jean-Michel WILMOTTE, qui a beaucoup construit à Paris, et qui intervient sur de nombreux projets à Paris et à l'international. Elle comprend aussi MOREAU-KUSUNOKI, un couple franco-japonais qui constitue une agence montante. Je pense que d'ici une dizaine ou une quinzaine d'années, ces deux jeunes architectes verront leur talent pleinement reconnu. Et ils sont également allés chercher une agence, Sasaki, une agence américaine d'architecture, de design et d'urbanisme spécialisée dans les universités. J'ai pu voir ce qu'ils sont en train de faire à Georgetown, ils ont aussi un très grand projet à l'université de Monterrey au Mexique. C'est vraiment une agence qui pense et repense l'université avec un prisme international. C'est donc un consortium très intéressant, parce que très complémentaire du point de vue des architectes qui nous sont proposés.

Et le dernier groupement que nous avons sélectionné est porté par Vinci Immobilier, qui devra aller chercher un constructeur. C'est ce que l'on appelle une major du secteur, qui a réalisé de grandes opérations par le type de montage que nous allons utiliser. Vinci Immobilier intervient avec l'architecte Daniel VANICHE, qui est lui aussi très reconnu en matière de rénovation patrimoniale et qui a notamment travaillé sur des projets du type AccorHotels Arena ou la rénovation de la Salle Pleyel.

Nous sommes très heureux de cette sélection. À présent, les quatre groupements travaillent chacun de leur côté. Nous leur avons remis un certain nombre de documents très techniques, stratégiques, qui doivent leur permettre de dessiner chacun le campus qui sera le nôtre. Nous sélectionnerons à la fin de l'année le vainqueur.

Pour faire cela, nous avons un assistant à la maîtrise d'ouvrage et une petite équipe au sein de Sciences Po qui suivent leurs travaux. Pendant cette phase où ils sont en concurrence les uns avec les autres, il n'est pas question qu'ils aillent voir les parties prenantes de Sciences Po, les salariés, les étudiants, les enseignants, en réalité pour des raisons de concurrence et de créativité. La créativité pourrait être bridée si l'un d'entre eux montait un événement avec des étudiants et que le concurrent devait subir ce qu'il en ressort.

Deux processus se déroulent en parallèle. Nous animons directement ces quatre équipes sur tous les aspects techniques, mais nous continuons à travailler en interne, à dessiner davantage ce projet, et nous nous occupons de la communication entre le travail interne qui peut se faire, le recensement de la boîte à idées, qui fonctionne très bien, et le groupement.

Vous aviez déjà vu le calendrier. Nous rentrons dans cette phase de sélection finale, suite à quoi nous aurons une phase liée au dépôt de permis et une longue phase d'études et de travaux, avec des sujets qui seront complexes : l'accès au site, l'évacuation des déchets, les voisins... Pendant toute la durée du projet, il y aura évidemment une communication vis-à-vis des parties prenantes. Comme je le disais, pendant cette phase qui dure jusqu'à la fin de l'année, il n'y a pas de communication des groupements avec les parties prenantes de Sciences Po.

Je ne reviendrai pas sur le récit du projet, parce que je crois qu'on vous l'a déjà fait. Il est en trois temps, et c'est un récit que nous nous attachons à diffuser et répéter. Les trois temps sont « un campus pour se réinventer », « un campus pour vivre l'expérience Sciences Po » et « un campus pour attirer les meilleurs talents ». Comme on vous l'avait déjà présenté, je n'y reviens pas.

En revanche, je voudrais vous dire un mot de ce que l'on appelle les orientations programmatiques. Au-delà des choses très techniques que nous avons fournies aux groupements pour qu'ils commencent à travailler, au-delà des mètres carrés nécessaires pour la recherche, pour la formation, tous ces aspects qui ont été travaillés avec les parties prenantes de Sciences Po, nous avons fait ce travail qui est un travail moins technique, plus stratégique, et en tout cas qualitatif. Il donne des indications sur ce que nous voulons dans ce campus. Ce travail d'orientations programmatiques a été fait en partie sur la base des quatre groupes de projet qui ont réfléchi, en réunissant étudiants, salariés et enseignants, sur quatre thèmes : « Qu'est-ce qu'un campus ? », « Qu'est-ce qu'un campus numérique ? », « Qu'est-ce que

l'expérience étudiante ? » et « Les parcours des utilisateurs ». À partir de cela et de la boîte à idées, qui est assez active (et à laquelle je vous invite à vous connecter : elle est ouverte jusqu'à fin juin), nous avons tiré des orientations qui, comme vous allez le voir, sont plutôt qualitatives. Nous disons aux groupements qu'à côté des questions très techniques de mètres carrés, de configuration, ils doivent nous livrer ce campus-là.

Voici ce que nous leur avons dit : « On veut un campus international, visible et accessible ». Le premier point est que le campus doit être ouvert et visible dans le quartier, dans la ville : vraiment signifier un « quartier Sciences Po », par exemple avec des arrêts de bus, une signalétique urbaine qui nous soit propre. Nous avons mis ensuite, toujours dans cette orientation, que nous voulions des aménagements urbains qualitatifs, une circulation aisée et sécurisée, accessible pour tous, entre les différents sites. Ensuite nous avons demandé un campus qui soit lisible pour les utilisateurs. Nous avons dit que nous voulions un campus qui soit en lien avec les acteurs économiques du quartier : galeries d'art, librairies, petits commerçants, cafés... Nous posons des intentions, mais les groupes de travail ont déjà eu des idées, et c'est maintenant aux groupements de se saisir aussi de cela et de nous dire comment ils y arriveront.

Toujours dans la première orientation, nous leur avons dit que nous voulions un site ouvert au public. C'est compliqué, parce que le site est plutôt fermé, mais nous demandons aux groupements qu'ils inventent des solutions architecturales pour redonner une ouverture sur la ville à ce campus.

Le deuxième axe de nos propos, c'est que nous souhaitions avoir un campus qui soit « un campus repère pour la communauté Sciences Po », à la fois avec une identité très forte pour Sciences Po, mais qui permette aussi d'avoir des sous-identités bien articulées avec l'identité Sciences Po. Je pense notamment aux centres de recherche et aux écoles, qui vont aller dans l'Artilerie. Nous souhaitons qu'ils puissent avoir des espaces bien identifiés pour eux.

Ensuite, les étudiants qui ont travaillé sur ces questions ont apporté quelque chose d'intéressant sur le fait d'avoir des lieux pour accompagner les moments du parcours de l'étudiant avant, pendant, après la scolarité à Sciences Po. Cela veut dire par exemple, si on parle de l'avant admission, qu'il faut avoir un campus accessible pour les jeunes candidats, avec l'organisation de visites, éventuellement un espace qui leur soit dédié, et cela veut dire aussi de permettre d'accueillir des anonymes de telle manière qu'ils se sentent chez eux lorsqu'ils reviennent à Sciences Po.

Toujours sur cette orientation, nous souhaitons que les espaces valorisent la mémoire de Sciences Po et l'histoire du site. Pourquoi, par exemple, ne pas mettre en perspective la fresque numérique et historique de Sciences Po, qui est un très bel objet sur notre histoire ? Nous souhaitons qu'il y ait des lieux de ce type, assez identitaires.

Le troisième axe est d'avoir « un nouvel environnement de travail pour la communauté académique et l'ensemble des collaborateurs ». Nous avons besoin d'espaces de production scientifique qualitative. Nous ne connaissons pas encore le quantum entre bureaux individuels et collectifs, mais il faut certainement un mélange des deux, parce que les chercheurs ont besoin de chercher en collectif, mais ils ont aussi besoin de calme pour se concentrer. Nous avons besoin d'espaces collaboratifs mutualisés entre les entités, mais également entre les publics : il faut qu'il y ait des lieux qui soient des lieux de croisement entre étudiants, enseignants, salariés. Nous devons accomplir dans les semaines et les mois à venir une réflexion importante sur tout ce qui relève des aménagements de travail, qui concernera les académiques et les salariés pour repenser notre manière de travailler.

La quatrième orientation est que nous souhaitons avoir « un continuum d'espaces répondant à la diversité des situations de travail, d'étude et d'apprentissage », par exemple des espaces extérieurs qui puissent être pensés comme le prolongement du projet pédagogique, avec des équipements, y compris dans le jardin, qui permettent de travailler, d'être connecté, etc., d'avoir des espaces de détente et de récréation, de production, de partage, d'apprentissage, en réalité un peu dans tous les lieux. Le moindre mètre carré doit pouvoir être utilisé soit en propre (salle de cours, salle de réunion, équipements pédagogiques...), mais les interstices doivent pouvoir être mis à contribution : nous sommes trop pauvres en mètres carrés pour nous en priver. Nous aurons des salles qui seront agiles et modulables (le but est qu'elles puissent se reconfigurer très vite en fonction des besoins pédagogiques et autres), des salles de classe et des espaces de réunion connectés, et des espaces pour l'interaction entre professeurs et étudiants, qui manquent assez cruellement aujourd'hui.

Le cinquième point est « un campus mettant en scène les activités, les productions et le patrimoine documentaire de Sciences Po ». Nous souhaitons, notamment pour la galerie, mais peut-être y aura-t-il

d'autres opportunités, avoir des espaces de valorisation des travaux de Sciences Po, des travaux étudiants, mais aussi des travaux scientifiques. C'est que l'on peut voir dans d'autres universités. Certes, pour les sciences humaines et sociales, c'est moins démonstratif que de faire des maquettes comme on peut en voir sur des sujets scientifiques, mais le numérique doit pouvoir apporter ces espaces de valorisation.

Ce campus sera « vert ». Nous avons donné un certain nombre de prescriptions très fortes aux groupements, à la fois pour avoir une bonne gestion des ressources comme l'eau, limiter les nuisances liées à la cigarette (avec des espaces spécifiques), et puis avoir, y compris dans le projet lui-même, des éléments de sensibilisation au développement durable.

Le septième point est d'avoir « des lieux pour accompagner le développement des initiatives des étudiants ». Nous sommes en train de regarder, y compris par rapport à ce que nous avons prévu, comment donner davantage d'espace pour le travail par projet, le travail en petits groupes projet, qui permette l'expérimentation pour les étudiants et des espaces pour la vie étudiante et associative spécifiques sur le site de l'Artillerie, en plus de ce qui restera ici.

Le campus sera « numérique ». Je n'en ferai pas la déclinaison, mais l'une des ambitions absolument nécessaires est d'avoir une application complète, accessible depuis tous les smartphones, qui permette de se diriger et d'avoir une connexion à son agenda, à ses cours, etc. avec des points de repère pour se retrouver dans le campus, ainsi que de l'information sur les espaces qui sont disponibles pour travailler. Nous souhaitons ensuite que ce projet permette d'avoir davantage d'espaces de « bien-être ». Nous sommes attentifs à la question de l'offre de restauration. Nous allons demander aux groupements de doubler, de trouver des situations ad hoc et complémentaires par rapport à ce que nous avons calibré. Nous avons calibré environ 150 places pour une cafétéria, ce qui est peu. Nous leur demandons des solutions pour doubler cette capacité, que ce soit avec une deuxième cafétéria ou avec des espaces divers de restauration, des *food trucks*, etc. Nous leur demanderons de nous aider à réaliser une activité sportive légère (*rires*). Je crois que le terrain de basket est à exclure, mais nous aimerions avoir au moins un espace comme un mur d'escalade. Il y a beaucoup de contraintes de place, mais nous aimerions avoir cette touche, qui n'enlève d'ailleurs rien à la nécessité de travailler plus largement à l'accès aux activités sportives.

« Un campus à haute qualité de services » : nous réfléchissons à avoir notamment un guichet unique pour les étudiants, à avoir des prestations de services pour les professeurs de type conciergerie, par exemple lorsqu'ils arrivent de l'étranger.

Enfin, le dernier aspect est que nous demandons aux groupements de travailler un projet qui soit « communicant ». Il doit être communicant d'abord parce que nous avons des voisins qui vont supporter un chantier difficile, et que nous aimerions éviter les recours, en les enthousiasmant pour le projet. Ensuite, parce que nous avons besoin de parler de ce projet, parce que nous avons besoin de faire de la levée de fonds, et notamment de faire du mailing sur le site. Nous avons donc demandé aux groupements de travailler spécifiquement sur ces questions et de nous apporter un joli paquet cadeau avec ce projet et ce que nous pourrions proposer à des donateurs en vue de poursuivre l'exercice de levée de fonds. Cette levée de fonds doit permettre de rassembler entre 20 et 25 millions d'euros pour ce projet.

b) Questions et observations

Clément DELORAS

Merci pour cette présentation. Nous aurons l'occasion d'y revenir d'une manière assez régulière.

IV. ADOPTION DU FINANCEMENT DU PROJET ÉTUDIANT SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 15 MAI 2017

a) Vote

Clément DELORAS

Nous devons adopter le relevé de décisions de la CVE du 15 mai dernier. Avons-nous de nouvelles procurations ?

Ismahane GASMI

Mme PESQUET donne procuration à M. LABART.

Nombre de votants : 12

Résultat du vote : 12 voix pour.

Le financement du projet étudiant soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 15 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

V. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2017

a) *Vote*

Clément DELORAS

Comme d'habitude, les remarques formelles seront transmises à Mme GASMI. Je le mets aux voix.

Nombre de votants : 12

Résultat du vote : 12 voix pour.

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LES QUESTIONS DIVERSES

Clément DELORAS

Mme VAN ZANTEN nous a transmis sa démission de ce Conseil, et c'est donc son suppléant, Olivier BORRAZ qui la remplacera à compter de cette réunion.

Cornelia WOLL

Oui. J'ai une information qui concerne une section disciplinaire, dont je vous ai déjà fait part il y a quelques temps. Cela fait suite à une saisine de la présidente de la section disciplinaire, Dina WAKED, le 6 février par une lettre de Frédéric MION et qui concerne un cas qu'on pourrait qualifier de harcèlement moral d'une étudiante vis-à-vis d'une camarade de classe à l'école de droit.

Cette section disciplinaire s'est réunie, après une commission d'instruction qui a établi un rapport le 31 mars puis une séance de jugement qui s'est tenue le 17 mai avec l'ensemble des élus de la section disciplinaire prononçant une sanction d'exclusion temporaire d'un an de l'intéressée, effective à partir de cette séance de jugement. L'étudiante est donc actuellement exclue pour une période d'un an. À l'issue de cette période, elle pourra reprendre ses études, notamment la validation de la dernière épreuve qui lui manquait, et être diplômée, puisqu'il s'agit d'une étudiante en cinquième année.

Les détails de la sanction et les explications de la section disciplinaire ont été publiés. Vous pourrez trouver ces éléments sur les panneaux d'affichage ici et en campus.

Hugo LABART

Cela concernait l'offre numérique d'appui aux stages, selon l'appellation officielle, ce module en ligne qui permettra à celles et ceux qui font un stage supplémentaire par rapport à ce qui est autorisé par la loi stage d'avoir une formation de 200 heures, si je ne m'abuse. Cette offre numérique d'appui aux stages sera mise en place dès la rentrée de septembre 2017. Nous en avons déjà discuté dans ce Conseil. Nous souhaitons savoir quels seraient exactement son contenu et ses modalités plus précises : nous avons beaucoup de demandes d'étudiants et d'étudiantes partant en séjour l'année prochaine qui nous interrogent à ce sujet. Nous savons, toujours si je ne m'abuse, que sa validation ne sera pas créditée, du moins pour l'année prochaine, mais que son suivi sera obligatoire. Nous voulions donc avoir des précisions un peu plus détaillées sur ce que sera cette offre numérique d'appui aux stages à partir de la rentrée de septembre.

Sebastian ENNING

Ce sera à titre personnel. Je suis en train d'achever mon master. C'est donc aujourd'hui ma dernière séance ici au Conseil. Je voudrais vous remercier pour l'opportunité d'avoir travaillé avec vous. Merci beaucoup.

Clément DELORAS

Ça a été un plaisir partagé. Merci à vous.

Cornelia WOLL

Sur le parcours numérique, nous nous trouvons actuellement dans la phase d'identification des ressources disponibles et dans la constitution d'un site sur lequel ce parcours numérique sera accessible. Il sera bien disponible à la rentrée. Nous sommes un peu ralentis dans notre élan par un arrêt maladie dans le service numérique concerné par cette mise en œuvre, mais nous serons prêts pour septembre.

Sur les modalités, il s'agit effectivement d'un parcours dont le suivi est obligatoire pour les étudiants en stage, dans les cas où il y a plusieurs stages. Le cas le plus fréquent sera celui d'un troisième stage lors d'un parcours master, s'il n'y a pas suffisamment d'heures en présentiel autour du stage. Pour mémoire, il faut avoir suivi six mois de stage au maximum dans un parcours de 200 heures obligatoires. Dans ce cas, cette offre de parcours numérique peut s'ajouter. Il ne sera pas crédité : le suivi est obligatoire, mais la validation ne sera pas créditée lors de cette première année jusqu'à ce que nous ayons des idées plus précises sur la façon de procéder à une validation finale de ce parcours numérique.

Et cela permet par ailleurs aux étudiants d'envisager leur stratégie en fonction de cela, pour choisir un stage ou d'autres modalités, s'ils connaissent exactement l'offre du parcours numérique, avec une validation obligatoire. Il s'agissait donc aussi de donner à chaque étudiant la possibilité de prévoir en connaissance de cause son propre parcours, ce qui nécessite encore un peu de temps avant de pouvoir communiquer tous ces détails.

Hugo LABART

Donc, le contenu n'est pas encore exactement défini ?

Cornelia WOLL

Il s'agit d'un beau bouquet de ressources numériques qui sont à la fois des ressources d'accompagnement de stage, de compétences relativement concrètes, comme les compétences numériques, des lectures pour travailler en entreprise, ce que l'on appelle des *business readings*, des modules qui sont actuellement en accès sur l'insertion professionnelle, et un certain nombre de MOOC, ces cours de rappel pour ceux qui souhaitent une formation particulière qu'ils n'ont pas eu l'occasion de suivre.

C'est donc un ensemble, une offre relativement large dans laquelle l'étudiant peut choisir en fonction de ses intérêts, de ses choix professionnels et de ses envies de parcours.

Clément DELORAS

J'attire simplement votre attention sur le fait que notre prochaine séance aura lieu le 12 juin à 9 h 30, et non 8 h 30, j'insiste sur ce point, et que ce sera à l'amphithéâtre Leroy-Beaulieu, au troisième étage, au-dessus de l'amphithéâtre Boutmy. Nous concluons ce dernier Conseil de l'année universitaire par un cocktail à partir de 12 h.

Je vous remercie de votre patience dans cette température et cette moiteur et je lève la séance.

Clément DELORAS lève la séance à 10 h 21.